

Logement

Il y a plusieurs possibilités de logement sur Toulouse mais il est important de débiter votre recherche de logement dès réception de votre lettre d'acceptation.

Vous pourrez trouver ci-dessous un document qui propose de nombreuses solutions au logement étudiant.

→ [Liste de logements](#)

Veillez également contacter le service des Relations Internationales de votre établissement d'origine. En effet, nous envoyons chaque année une Fact Sheet contenant de l'information sur le logement.

Nous vous rappelons que l'équipe Toul'Box est disponible pour vous aider dans votre recherche de logements à Toulouse et pour toute question relative au logement.

La caution – Le cautionnaire

En France, pour tout type de logement, il vous sera demandé:

- une caution: c'est une somme d'argent exigée au moment de l'entrée dans le logement et qui vous sera rendue à la fin de votre séjour (environ 1 mois de loyer);
- un cautionnaire: c'est une personne qui accepte d'être redevable de vos éventuelles dettes concernant les loyers impayés ou dégradations matérielles.

Les étudiants étrangers sont invités à utiliser le système "CLE".

L'assurance logement – assurance multirisques habitation

Cette assurance est obligatoire. Il est recommandé de souscrire à cette assurance avant votre arrivée à Toulouse. Dans tous les cas, cette assurance **est exigible dans les 7 jours suivant votre arrivée.**

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance "multirisques habitation" car elle inclut l'Assurance Responsabilité Civile. Vous pouvez la souscrire avant votre arrivée via [ADH insurance](#) (formule n°3), par exemple ou après votre arrivée, via [LMDE](#) ou [VITTAVI](#), deux sécurités sociales étudiantes.

L'aide financière au logement

Attention, la DRI n'intervient pas dans la gestion de votre demande d'aide financière au logement.

Il est de votre responsabilité personnelle de contacter la Caisse Allocations Familiales ([CAF](#)) pour vous informer et déposer un dossier de demande d'aide.